



Conférence de presse

Présentation du concept du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non médicales

Ministre de la Santé, Paulette Lenert

Ministre de la Justice, Sam Tanson

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch



Uruguay: *1er État ayant légalisé en 2013*



22 États des États-Unis + district de Washington: *nombre croissant d'États avec modèles commerciaux ayant comme objectif d'accroître les revenus d'impôts et la création d'emplois*



Canada: *2ième État ayant légalisé en 2018*



Pays-Bas: « *Experiment of controlled cannabis chain* », loi entrée en vigueur en juillet 2020 et phase de démarrage dans deux communes prévue entre octobre et décembre 2023



Malte: « *Responsible Use of Cannabis Bill* », loi entrée en vigueur en décembre 2021 et procédure de candidature pour ouvrir des « *Cannabis Social Clubs* » en cours



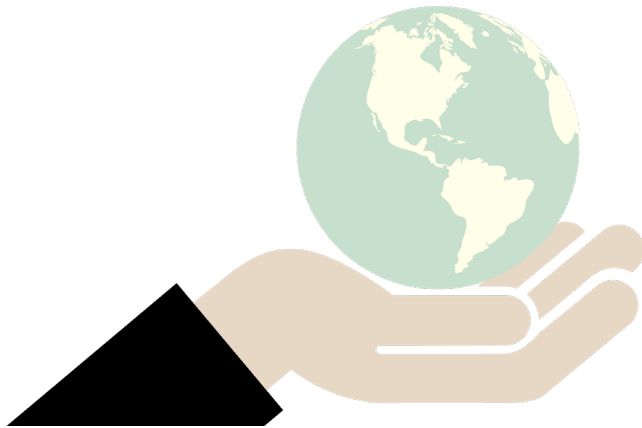
Allemagne: *Présentation de la „Kontrollierte Abgabe von enusscannabis an Erwachsene: Eckpunkte eines 2-Säulen-Modells“, le 12 avril 2023*



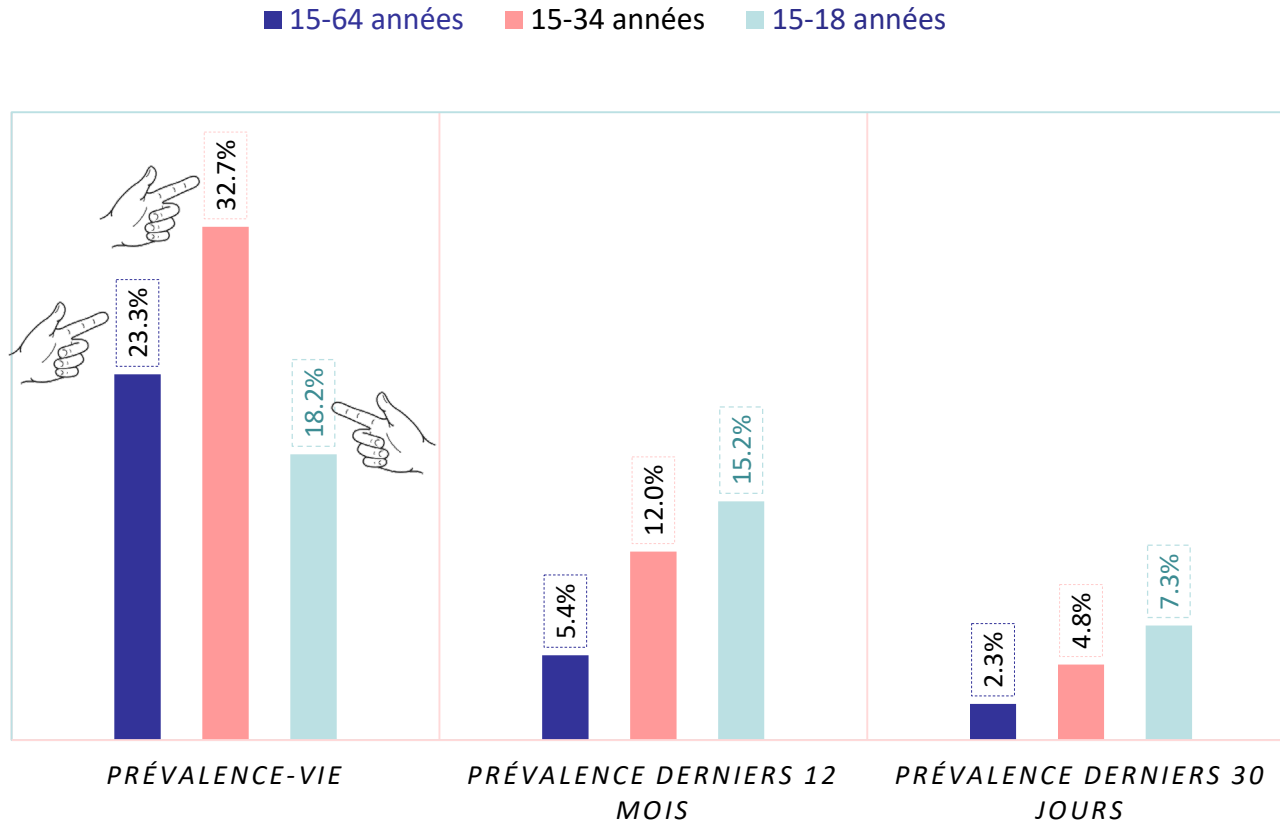
République tchèque: *L'introduction d'un marché réglementé de cannabis à usage non médical est également prévue*



Suisse: *Plusieurs essais pilotes en cours ou en route dans différentes villes*



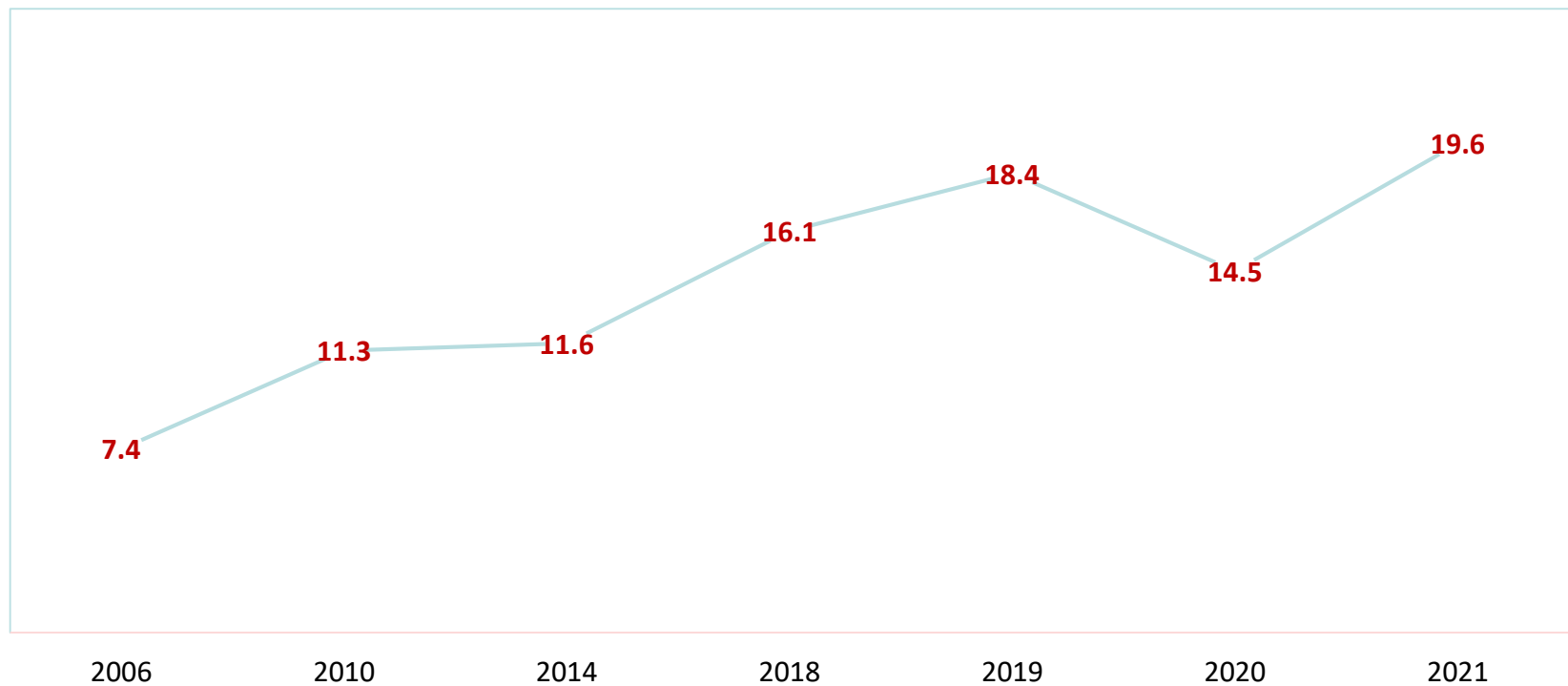
Contexte national: le cannabis est une réalité



Etude European Health Interview Survey (EHIS), 2019, données traitées par le Point Focal National de l'OEDT



EVOLUTION DE LA CONCENTRATION DE THC DANS LE CANNABIS (RÉSINE ET SOMMITÉS FLEURIES) 2006
-2021 (%)





- **Loi modifiée du 19 février 1973** concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie
 - **Amendements (2001)** : cannabis – statut juridique à part – peines moins sévères pour la détention et / ou la consommation simple de cannabis à usage personnel
- **Règlements grand-ducaux (à p. 1974)** :
 - établissant la liste de stupéfiants;
 - relatifs à certaines substances psychotropes, substances toxiques, précurseurs etc.
- **Nouvelles substances psychoactives (2009)**
Réglementation générique des cannabinoïdes synthétiques



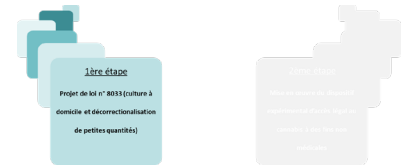
Afin de remédier à la situation actuelle:

1ère étape

Projet de loi n° 8033 (culture à domicile et décorrectionnalisation de petites quantités)

2ème étape

Mise en œuvre du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non médicales



Afin de remédier à la situation actuelle:

- **1ère étape: projet de loi n° 8033 (culture à domicile et décorrectionnalisation de petites quantités) - dépôt le 22 juin 2022**
 - Toute personne majeure sera autorisée à cultiver jusqu'à 4 plantes de cannabis à domicile par communauté domestique et ce exclusivement à partir de semences
 - La consommation personnelle dans la sphère privée sera autorisée
 - La consommation en public demeure interdite
 - En cas de non-respect du lieu de culture ou lorsque le nombre de plantes cultivées à domicile est excédé, des sanctions pénales s'appliquent
 - L'amende pénale (actuellement 251 à 2.500 euros) est réduite à 25 à 500 euros (si quantité inférieure ou égale à 3 grammes)
 - La possibilité de décerner un avertissement taxé d'un montant de 145 euros est introduite, si le seuil des 3 grammes n'est pas excédé



- Amendements gouvernementaux - *adoptés par le Conseil de Gouvernement le 21 avril 2023*
 - Mise en œuvre de l'avis du Conseil d'Etat et des autorités judiciaires
 - Réagencement des articles – différencier clairement entre les utilisations légales et illégales du cannabis
 - Précision des sanctions pénales applicables en cas de transport/détention/acquisition de quantités supérieures à 3 grammes de cannabis
 - Définition de la « communauté domestique »
 - Conditions à respecter pour l'étiquetage des semences



- **2ème étape:** mise en œuvre du dispositif expérimental d'accès légal au cannabis à des fins non médicales
- Chaîne entière de production et de vente réglementée et contrôlée par l'Etat
- Restrictions strictes d'accès:
 - 18 ans + être résident
 - Quantité limitée/mois (30 gr.) pour l'usage personnel
- Deux licences de production approvisionnant 14 points de vente étatiques avec des fleurs et résines de cannabis contenant différents ratio THC/CBD, profil de terpènes etc.
- Suivi et traçabilité de la graine à la vente du produit fini
- Pas de consommation en public

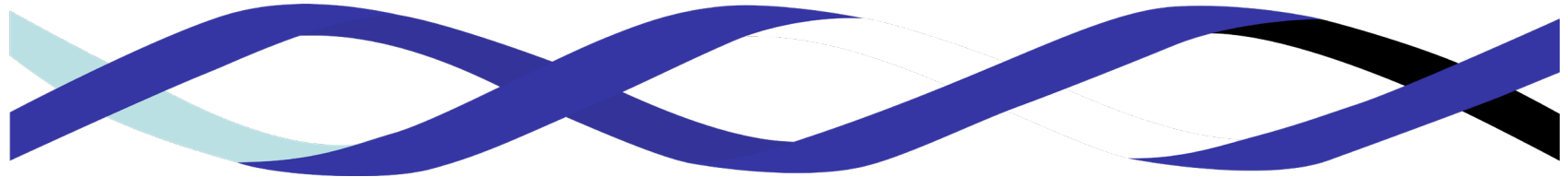


Réduire la consommation de cannabis à haut risque

- Retarder l'âge d'initiation
- Réduire la consommation de cannabis en le fumant avec du tabac
- Réduire la fréquence et l'intensité de la consommation, notamment de cannabis fortement concentré en THC etc.
- Assurer un produit de qualité : différents produits avec concentrations de THC + CBD labellisé

Sécurité:

- Éliminer progressivement le marché illicite du cannabis
- Réduire la criminalité organisée liée aux stupéfiants
- Prévenir l'infiltration des profits illicites associés à la criminalité organisée dans l'économie légale
- Éloigner le consommateur des milieux criminels
- Prévoir des sanctions adaptées en cas d'infractions



Elaboration d'une **évaluation scientifique**

Améliorer la qualité des données sur les habitudes et modes de consommation de cannabis

Base scientifique afin de pouvoir guider les futures décisions politiques en matière de politique de cannabis

Projet pilote temporaire (7 ans), réversible et adaptable

Prévalence d'usage de cannabis dans la population générale et en âge scolaire

Indicateurs déjà disponibles, p.ex:

Habitudes de consommation et d'acquisition parmi les consommateurs

Prix et pureté du cannabis illicite



- +/- 3.000 personnes seront invitées à participer à cette étude ciblée qui va compléter la « baseline » avec des indicateurs complémentaires
- Collecte de données en septembre 2023
- Actuellement travaux en cours pour finaliser la méthodologie, les invitations, les questionnaires, le plan pour l'analyse des données etc.
- Rapport final et fact sheets « baseline » jusqu'à la fin de l'année



3 municipalités: Beringen, Boevange, Mamer et autres à suivre

(prélèvement des eaux effectué par une méthode accréditée)

Collections et analyses régulières d'échantillons (1
prélèvement/semaine/station): THC-COOH (metabolite of THC)

L'analyse des eaux usées est une source efficace pour évaluer les données
épidémiologiques:

Suivi de la consommation de drogues sur une période donnée

Informations complémentaires aux données provenant des saisies de la police et des douanes, des
entretiens avec les consommateurs, etc.

Une contribution importante pour le monitoring de l'évolution de la prévalence



Exemples de la phase pilote en 2019

Drug	Commune LU (2019)	Max in Europe	Median in Europe
	mg / 1000 / day (EU data from 2019)		
Cocaine	541	892,4 (Bristol)	98,2 (Bratislava)
Amphétamine	8,8	391,0 (Saarbrücken)	35,0 (Berne)
ethamphétamine	1,3	205,4 (Erfurt)	7,3 (Brussels)
MDMA	17	191,9 (Amsterdam)	12,5 (Copenhagen)



Le curriculum dans l'enseignement fondamental et secondaire :

- Plusieurs modules développés par le SCRIPT sont actuellement en phase pilote et seront intégrés dans le curriculum scolaire à partir de la rentrée 2023-2024, niveaux 4.2., 6^e et 3^e

La prévention aux addictions au sein des lycées :

- Mise en place d'un coordinateur « addictions » au sein de l'ensemble des lycées parmi le personnel éducatif et psycho-social, formation par le CePAS en collaboration avec le service Impuls (Fondation Solina) en juin 2023, entrée en fonction au 15 septembre 2023
- Guide de prévention des addictions : un outil de travail commun de prévention et d'intervention en cas de consommation ou de trafic au sein de l'enceinte scolaire, mise en place par les coordinateurs « addictions » à partir de la rentrée scolaire 2023-2024



En collaboration avec le Centre national de prévention des addictions :

- Au sein des maisons de jeunes pour jeunes entre 14 et 26 ans, mise en place de 13 projets „Gees de oder stees de ?“ facilitant une réflexion créative par des oeuvres d’art sur le sujet du cannabis (film, photo, théâtre)
- Formation pour le personnel enseignant et éducatif :

„**Cannabiskoffer 2.0**“ (Methode interactive pour multiplicateurs concernant les dispositions légales, motifs de consommation, attitude personnelle, rôle éducatif)

„**Drogen-ABC**“ (Informations relatives à toutes les substances psychoactives)



En collaboration avec le Centre national de prévention des addictions :

- **Stratégie long-terme** avec objectif prioritaire: renforcer les compétences de consommation dans la population
- « Frootoo », **Cannabis Hotline** depuis octobre 2022 et Whatsapp service depuis avril 2023
 - A partir de mai: Publication hebdomadaire de la Hotline et du numéro Whatsapp dans des journaux et réseaux sociaux
- 5 **événements d'informations** grand-public dans communes
- Projet „evidence-based“ **Rebound**: Résilience et compétences de consommation etc.



Élaboration « **baseline** » et suivi à travers d'une évaluation scientifique continue

Mise en place continue des mesures de **prévention** et de la gestion des risques potentiels liés à la consommation de cannabis à des fins non médicales

Élaboration d'un cadre législatif et réglementaire après dépôt du cadre législatif portant sur la production de cannabis à des fins médicales

- base réglementaire, administrative et logistique pour la concrétisation de la production de cannabis à des fins non médicales

Consultations avec partenaires européens et internationaux

- Après initiative LU, le 15.07.22: Deuxième consultation de haut-niveau à Malte été 2023

➤ Pour plus d'informations:

<https://cannabis-information.lu>



DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ACCÈS LÉGAL AU CANNABIS À DES FINS NON MÉDICALES

